

ont aussi négligé de payer leurs contributions, ils seront avertis par la voie des journaux, par le crieur public dans les campagnes, où la Caisse a des sections, d'avoir à régler les arrérages de leurs contributions, d'ici à quelques mois. Le Président témoigne sa satisfaction de l'augmentation du Capital inaliénable et démontre les avantages de l'économie, en signalant la Caisse Nationale comme un moyen efficace d'habituer les enfants à l'épargne, ainsi que les personnes en service, les salariés et tout le monde.

Après plusieurs explications données aux personnes présentes, par les Directeurs, il est résolu que les rapports, tels que soumis, soient adoptés.

On procède ensuite à l'élection des membres du Comité de Surveillance.

M. A. J. Laurence, pharmacien, offre sa démission, vu qu'il croit que la nomination de deux nouveaux membres, dans ce comité, inspirera encore plus de confiance au public qui saura que chaque année un sang nouveau sera inoculé dans le Comité. Cependant, M. le sénateur David, avec le Président, et tous les autres membres refusent de se priver des services précieux de M. Laurence, et on décide de porter à sept le nombre des membres du Comité, qui se composera, comme suit : MM. A. J. Laurence, pharmacien, J. A. Maucotel, député régistrateur, Joseph Mathieu, marchand, de St-Hyacinthe, Albert Frigon, comptable, J. O. Martineau, entrepreneur, Ludger Gravel, marchand et Emile Parenteau, de Yamaska. Ces deux derniers, nouveaux élus, ont été nommés à l'unanimité.

M. Emile Parenteau est le Président de la Section d'Yamaska qui compte 175 membres. C'est un homme très actif et l'on augure beaucoup de sa présence dans le Bureau. M. Ludger Gravel est un marchand très prospère et membre de plusieurs sociétés mutuelles.

M. Maucotel propose, secondé par M. A. P. Frigon, que MM. Geo. Gonthier et L. J. Lacasse soient nommés auditeurs pour 1905.

Après ces élections, M. le sénateur Béique donne quelques explications sur la Caisse de Remboursement établie par la Société Saint-Jean-Baptiste pour assurer aux sociétaires le remboursement de leurs primes annuelles dans le cas de décès avant la période de 20 années fixée pour avoir droit à la pension, et qui est tout à fait distincte de la Caisse Nationale d'Économie. Depuis sa fondation, au-delà de 900 membres de la Caisse Nationale se sont inscrits sur ses registres et tous paraissent satisfaits du mode d'opération.

L'Hon. L. O. David propose que des remerciements soient votés aux membres du Comité de Surveillance et aux auditeurs pour leur travail si consciencieux et si important, et pour les rapports qu'ils ont faits sur la Caisse Nationale d'Économie.

Il est ensuite résolu, sur la proposition de plusieurs membres, que le Comité de Surveillance soit convoqué pour vendredi prochain, en même temps que l'assemblée du Bureau, pour donner son opinion sur la conduite à tenir et la décision à prendre envers les membres qui ont des arrérages à la Caisse Nationale d'Économie.

Et la séance est levée.